



# *Compte-rendu de l'Assemblée Plénière du Conseil de Quartier Croix-Rousse Est du 10 avril 2006, à 20 h 00, à la salle de la Ficelle*

*Présents :*

*Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement*

*Dominique BOLLIET, maire*

- *David KIMELFELD, adjoint*
- *Eric CAZIN, Adjoint aux Affaires Scolaires, co-président*

*Bureau*

- *Philippe SORNAY, représentant des habitants, co-président*
- *Monique PIGNARD, C.I.L. Sauvons les Pentes de la Croix-Rousse,*
- *René CLOCHER, La Croix-Rousse n'est pas à vendre,*
- *Yves BOTTON, Nicole CARCAN-CHANEL, Fernand CHAMBON, Jacques DINARES, Eric DUBOIS,*  
*Guy MORET, représentant les habitants,*

*Conseil*

- *Une trentaine de membres*

*Autres représentants*

- *Mme BOURRELY, Association Les Droits du Piéton,*
- *Mme CHAPUT, Conseil de Quartier Croix-Rousse Ouest*
- *Mme GARDONI + 2 personnes du Conseil de Quartier Croix-Rousse Centre*



- *Eric CAZIN rappelle les objectifs fixés l'an dernier : s'ouvrir sur le quartier et ses habitants, développer la communication pour faire connaître le travail accompli par le Bureau et participer avec les autres Conseils de quartier aux réflexions sur les projets avec les services de la Ville et du Grand Lyon.*

*Il indique que durant l'année, le bureau a organisé avec SAUVONS LES PENTES une réunion de présentation sur le projet de construction d'une résidence étudiante rue Artaud. Des habitants sont régulièrement venus aux réunions du bureau et ont participé à son travail ( Jacques Rety, Hélène Benard, René Brighi, entre autres )*

*De plus, le bureau s'est investi pour le carnaval organisé par la Maison de l'enfance, des crèches, le Centre Social et les Mercredis de Lyon en donnant 200 € pris sur les 1 500 € du budget de fonctionnement alloués par la mairie du 4<sup>ème</sup>. Ils ont été affectés au maquillage des enfants.*

*Enfin, le bureau a reçu deux associations et des élus.*

*Sur le plan communication :*

- *Un site Internet a été créé, géré par Yves BOTTON.*
- *Un journal "L'avis des quartiers" a été mis en place par la mairie du 4<sup>ème</sup>.*
- *Un téléphone portable a été mis à disposition du Bureau.*

*Philippe SORNAY précise ensuite les thèmes qui vont être développés lors de cette assemblée :*

- *le stationnement par Eric DUBOIS,*
- *la propreté par Jacques DINARES,*
- *la vogue par Yves BOTTON,*
- *les événements festifs par Hélène BENARD.*

*Une demande de candidature est faite auprès de l'assistance pour remplacer deux membres du collège habitants du Bureau, une personne pour le collège économique et une personne représentant les institutions.*



Hélène BENARD présente sa candidature au Bureau ainsi que Marie-Claude LEBRAT. Les deux candidatures sont acceptées.

Personne ne s'est présenté à titre de représentant au collège économique, ni à celui des institutions.

Avant de commencer la présentation des Commissions, Bernard SCHNEELBAG, représentant l'association "Le Don du sang" expose sa demande de recherche de personnes pouvant s'occuper des collectes de sang, suite à la défection de dix bénévoles sur une trentaine de personnes l'an dernier.

Eric DUBOIS présente la Commission Déplacements et Stationnement

Pour la zone 30, le Bureau a participé à des réunions en mairie afin de définir les entrées. Tout l'Est croix-roussien est concerné par la zone 30, à l'exception du Cours d'herbouville. Le Bureau a relayé une demande d'une signalisation claire par panneaux et marquage au sol.

Il y a une attente forte des habitants pour des actions à court terme.

Pour les pistes cyclables liées à la zone 30, il existe un problème de sécurité. Il est demandé des bandes délimitées par des marquages au sol et des passages sécurisés.

Le Bureau fera passer à la mairie une note sur les axes sécurisés pour les vélos.

Sur le plan sécurité du carrefour des rues Belfort/Austerlitz, il a été observé que des voitures stationnent systématiquement sur les passages pour piétons et en double file. Le maire a répondu que ce carrefour n'était pas une zone accidentogène, mais qu'une réflexion pouvait s'engager sur un réaménagement.

Agrandir la zone d'accès pour obtenir la vignette résident semblerait intéressant au conseil de quartier pour lutter contre les désagréments occasionnés par les voitures ventouses qui se sont réfugiées dans la zone gratuite après installation des horodateurs.

Jacques DINARES expose ensuite le travail de la Commission propreté que l'on peut retrouver sur le site Internet dans le dernier compte-rendu de cette Commission.

Il faut signaler la coopération du conseil de quartier avec la mairie au sujet des sanisettes de la place Commandant Arnaud, déplacées suite à la demande du bureau

Il ressort des réunions avec les services de la Ville de Lyon et du Grand Lyon que le conseil de quartier n'a pas obtenu toutes les réponses souhaitées.

Une réunion commune avec les trois autres conseils de quartier croix-roussiens va être organisée par le maire du 4<sup>ème</sup>, réunion au cours de laquelle viendront participer des responsables propreté du Grand Lyon. Des questions seront préparées à l'avance pour les poser à ces responsables telles que le cahier des charges des cantonniers, la fréquence de leur passage, le périmètre de la zone dont ils sont chargés, le problème des passages privés, l'utilisation du gros matériel, le problème des encombrants (notamment une demande de délocalisation de la



*benne de l'Ouest dans l'Est), la collecte des sapins de Noël, la création de mini-déchetteries pour les personnes qui n'ont pas de voitures.*

*Jacques DINARES signale que les problèmes de propreté sont plus aigus dans l'Est que dans l'Ouest.*

*Les déjections canines constituent un problème pour lequel des solutions satisfaisantes devront être trouvées.*

*Concernant les tags, le contrat Façades Nettes n'est pas assez connu.*

*Une visite d'un centre de tri du Grand Lyon est proposée pour mardi 19 avril prochain à 10 h 30. Il s'agit d'une visite guidée (minimum 15 personnes, maximum 30 personnes) et pédagogique. Un cahier est à disposition ce soir pour s'inscrire.*

*Yves BOTTON fait part des problèmes posés par la vogue 2005 et du mécontentement des habitants. Le Conseil de quartier a essayé de rencontrer des forains, mais ceux-ci ont refusé.*

*René CLOCHER précise qu'il n'y a pas de Commission Urbanisme au Conseil de quartier Est parce que le Conseil n'est pas assez nombreux.*

*Il signale qu'un immeuble doit être construit rue du Pavillon, à la place du garage CUCHET FAUSSURIER.*

*Au sujet de la construction de la résidence étudiante rue Artaud, de 108 logements et 48 aires de stationnement, dont 25 % de logements gérés par le CROUS, René CLOCHER signale que la majorité du bureau était en désaccord sur le projet, par ailleurs peu esthétique, qui comporte des points positifs et des points négatifs. Les points positifs concernent l'apport d'une population d'étudiants et la possibilité pour les habitants du quartier d'acheter certaines aires de stationnement. Les points négatifs sont dus à l'importance de la construction située dans un quartier enclavé, avec beaucoup de circulation, près du rond-point de l'hôpital qui va se développer. Le dernier point négatif est cette construction en limite de zone du PLU, dans une zone URM, près d'une zone pavillonnaire;*

*La réunion de présentation de cette résidence organisée avec SAUVONS LES PENTES n'a pas été permis d'obtenir de modification*

*Philippe SORNAY rappelle que le rôle du Conseil de Quartier est purement consultatif.*

*Hélène BENARD informe que le conseil de quartier a été sollicité par la Maison de l'Enfance pour le carnaval afin d'essayer de donner plus d'ampleur à celui-ci.*

*Le Bureau va travailler sur un projet de mini-bibliothèque avec les Restaurants du Cœur. La mairie du 4<sup>ème</sup> leur a déjà remis 100 livres ce qui permettra aux Restaurants du Cœur de commencer à animer un atelier bibliothèque afin d'aider les personnes en insertion.*



Monsieur le Maire du 4<sup>ème</sup> répond ensuite aux points soulevés par le Conseil de quartier :

- Pour les voitures, il leur faut accepter de partager l'espace public avec les piétons et les cyclistes.
- Pour la propreté et les encombrants, c'est aux habitants d'avoir un geste civique.
- Pour la résidence étudiante, il rappelle que les habitants ont été consultés pour l'élaboration du P.L.U. mais qu'ensuite celui-ci est voté par le Grand Lyon Il précise cependant, que bien que le P.L.U. permettait de monter plus haut, du côté de la zone pavillonnaire, il a fait réduire la hauteur à un R + 2, que les 48 aires de stationnement sont déjà plus que les normes obligatoires et qu'il reverra le promoteur pour l'inciter à construire un second niveau de parking.

Longue discussion sur la vogue, sa durée et le lieu. La décision sur tous ces points appartient à la mairie centrale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

La soirée s'est terminée autour d'un pot qui a permis de continuer les échanges sur les sujets abordés .